



Grève nationale jeudi 13 juin 2019

*Jour d'étude du projet de loi Blanquer
en commission mixte députés/sénateurs.*

**à Colmar : RDV à 13h
devant la Préfecture rue Bruat**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



**SNUipp
FSU 68**

Loi Blanquer : point d'étape...

Le Sénat a voté les nombreuses modifications apportées au projet de loi Blanquer. Si la suppression des EPLESF est à mettre au crédit de la mobilisation des enseignant.es, des parents et des élu.es locaux, d'autres articles de la loi ont été maintenus, amendés ou ajoutés, avec au final un texte qui dessine un avenir inquiétant pour l'école et ses personnels :

Liberté d'expression : L'article 1 de la loi, évoquant « l'exemplarité » des enseignant.es a été maintenu et allégé du rappel à la loi de 1983 sur les droits des fonctionnaires.

Direction d'école : Un ajout à l'article 6 du texte prévoit que les adjointes et les adjoints des écoles se verraient désormais placé.es sous l'autorité du directeur ou de la directrice qui participerait, en lien avec l'IEN, à leur évaluation.

Formation continue : Le Sénat ouvre la porte à la formation continue imposée durant les congés.

Instruction obligatoire à 3 ans : Le Sénat a étendu l'obligation faite aux communes de compensation financière pour les écoles privées à celles qui les subventionnaient déjà. 200 millions d'euros ainsi transférés au privé, sans la moindre contrepartie (en matière de mixité sociale notamment).

Des écoles pour les happy few : La création des établissements internationaux (EPLI) est bien restée dans le texte. Des structures regroupant écoles, collèges et lycées avec un recrutement d'élèves sur profil : la bonne maîtrise d'une langue étrangère. Est également prévue la possibilité pour ces établissements de percevoir des fonds privés pour leur fonctionnement.

Les allocations : La mesure visant à supprimer tout ou partie des allocations familiales aux familles d'enfants absentéistes.

Le voile : Le Sénat a également adopté un amendement visant à interdire aux mamans voilées d'accompagner les sorties scolaires.

Exit le Cnesco : La rue de Grenelle aura donc désormais un système d'évaluation à sa main qui risque peu de questionner la pertinence de sa politique éducative.

Non à la casse de la formation initiale ! Il est clair que le projet du gouvernement sur la formation initiale (avec étudinat.es contractuel.les en responsabilité de classe) est en cohérence avec la loi sur la fonction publique qui élargit les possibilités de recrutement de contractuel.les.

Inclusion scolaire : pour un statut d'AESH, contre les PIAL !

Ce gouvernement remet en cause les moyens alloués aux centres de soins et attaque les modalités d'accompagnement des élèves en situation de handicap avec les créations de PIAL. Ce seraient les principaux/principales de collèges qui seraient chargé.es du recrutement et de l'affectation des AESH au sein du collège et des écoles qui en dépendent... AESH qui seraient évidemment mutualisées pour pallier la pénurie.

En cas de désaccords persistants, le texte reviendra à l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot.

On ne lâche pas !

Mouvement : le sabotage !

Alors que l'ensemble des organisations syndicales avaient alerté le Ministère, il s'est obstiné à maintenir la mise en oeuvre à marche forcée de nouvelles modalités du mouvement.

Sans concertation avec les représentant.es des personnels concernés, dans des délais intenable, le Ministère impose un fonctionnement qui introduit arbitraire et injustice en nommant par exemple des enseignant.es à titre définitif sur des postes non demandés.

De plus, l'impréparation risque de mettre en péril la tenue de la phase d'ajustement avant les congés d'été !

Ces décisions ne trouvent aucune justification pour l'intérêt des élèves ni celui des enseignant.es. C'est scandaleux ! Des conditions d'affectation dégradées auront une incidence néfaste sur le fonctionnement du service public d'éducation !



Réforme de la fonction publique malgré l'opposition unanime des syndicats !

Remise en cause des instances paritaires, recours institutionnalisé aux contractuels, gestion et évaluation des personnels, mobilité : la réforme de la Fonction publique préparée par le gouvernement aurait de lourdes conséquences pour les enseignantes et les enseignants. Contesté par la totalité des syndicats représentatifs des fonctionnaires, ce texte a pour vocation de modifier en profondeur le recrutement et la gestion des personnels. Sous prétexte de l'assouplir, il fragilise leur statut pour mieux le détricoter.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN